

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

23 juin 2020

PRESENTS:

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, BOURINET représentée par M.DELACOUR, MARTIN L., GANDON M. L., LEMOINE BOUTTE, DRIVIERE, HOCHÉ, ROBACHE représentée par Mme TOUBLAN, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE représenté par M LAVOCAT, ROSSIGNOL, MOYON, DUBOIS, MONTARON, HERTAULT représenté par M FIQUET, PONCELET représenté par M LEROY, LESOURD, LANGLOIS, JEUX, TEMPLIER, JUILLET, KANIEWSKI, JOLLY, ROBILLARD, WATIER, NELATON, BOUCHER représenté par M LECOMPTE, LETRILLART, SEGUIN, SAUMONT, POURTEYRON représenté par Mme DESTRI, BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, LAFLEUR, REY représenté par M SIMON, CINTRAT, DAVIN, DUVIVIER, ROSSE, LECLERCQ, LEROUX Tristan représenté par M NAPIERAY, BARTIZEL, TROMBETTA, TASSIN, TOURNEVILLE représenté par M LEGUILLETTE, BOMBART, RUELLE, VECTEN, HERMAND.

POUVOIRS : M MOLCARD avait donné pouvoir à M DAVIN, M COUTEAU à M RUELLE, M REBEROT à M LETRILLART, M FAYE à M MAURICE

INVITES : Mme BERGEOT(Suppl), Messieurs DE RE, COUVREUX(Suppl), COP (Suppl), PASCARD (Suppl), DUFORET (Suppl), MALHOMME

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	60	60

Demande d'adhésion des

Communes de BIEUXY, HARAMONT, PERNANT, RETHEUIL et TAILLEFONTAINE

Par la Communauté de Communes de Retz en Valois (C.C.R.V.)

N° 76

Secrétaire de séance : Mme FELCZAK Murielle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18 1-2°,
Vu les statuts du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV),
Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat, par l'adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des conseils municipaux des communes membres du SESV,
Vu la délibération de la Communauté de Communes de Retz en Valois du 24 janvier 2020 demandant l'adhésion des communes de BIEUXY, HARAMONT, PERNANT, RETHEUIL et TAILLEFONTAINE au SESV,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 48 voix POUR et 12 abstentions,

SOLLICITE l'adhésion de la commune de BIEUXY, HARAMONT, PERNANT, RETHEUIL et TAILLEFONTAINE au 1^{er} janvier 2021.

Les conseils municipaux des communes adhérentes au SESV devront délibérer dans un délai de trois mois à réception de cette délibération pour se prononcer sur l'admission des communes citées ci-dessus au 1^{er} janvier 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

POUR COPIE CONFORME
Le Président

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

21 JUIL. 2020

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes 102200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr